

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 janvier 2022

L'An deux mille vingt-deux, le vingt-quatre janvier à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à la salle communale de Mézières-au-Perche (commune de Dangeau) en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Olivier HOUDY, Maire.

Convocation : 18 janvier 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Olivier HOUDY, M. Guy BEAUREPERE, Mme Annick ALLÉE, M. Antoine CHEREAU, Mme Cécile CORBEL, Mme Françoise COUTADEUR, Mme Liliane CONTREPOIS, M. Charles BOBET, M. Dominique SEIGNEURET, M. Arnaud BELLANGER, Mme Hélène MASSEBOEUF, M. Pascal LAMBERT, Mme Amélie FARAULT, Mme Mariette GOUGET, M. Alain EDMOND

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Sandrine RIFFAULT, Mme Laëtitia CRESPEAU a donné pouvoir à Mme Hélène MASSEBOEUF, M. David LECOMTE a donné pouvoir à M. Alain EDMOND

ÉTAIT ABSENT : M. Christophe DROUIN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Antoine CHEREAU
.....

Le procès-verbal de réunion du conseil municipal en date du 06 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité, sans observation.

Monsieur le Maire demande l'accord au conseil municipal le retrait à l'ordre du jour des points suivants :

- Mise en place du télétravail (*le comité technique du CDG 28 doit être saisi au préalable*)
- Mise en place d'une allocation forfaitaire de télétravail

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'accord au conseil municipal l'ajout à l'ordre du jour du point suivant :

- Contrat d'assurances GROUPAMA Centre Manche : ajout des deux groupes climatisation salle des fêtes de Dangeau

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- **DEMANDE DE SUBVENTION A ENERGIE 28 : TRAVAUX RENOVATION ENERGETIQUE REFECTOIRE ET BATIMENTS COMMUNAUX**

Dans le cadre de la réalisation d'un Bilan Énergétique Global des bâtiments communaux mené par le Pôle Energie-Conseil d'ENERGIE Eure-et-Loir, Monsieur le Maire expose que la commune pourrait s'engager dans une opération d'amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment de la cantine scolaire (chauffage, VMC, éclairage) et des éclairages des bâtiments de la mairie (service administratif), salle de classe (CM2) et bibliothèque municipale.

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 30 969,37 € HT.

L'appel à projet 2022 d'ENERGIE Eure-et-Loir a pour objectif d'accompagner, financièrement et techniquement, les collectivités adhérentes au service de Conseil en Énergie dans la réalisation de projets performants et ambitieux de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics.

Aussi, il est proposé de solliciter une aide financière auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir dans le cadre de cet appel à projet 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de rénovation énergétique concernant le bâtiment de la cantine scolaire (chauffage, VMC, éclairage) et des éclairages des bâtiments de la mairie (service administratif), salle de classe (CM2) et bibliothèque municipale, pour un coût global estimé à **30 969,67 € HT**,
- **DÉCIDE** de candidater auprès d'ENERGIE Eure-et-Loir dans le cadre d'un Appel à Projet pour la rénovation énergétique des bâtiments publics concernant cette opération,
- **ATTESTE** la prise en compte de l'ensemble des conditions d'attribution du règlement de service 2022,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **S'ENGAGE** à réaliser et financer les travaux dans un délai de 2 ans à compter de la date de notification de l'attribution de l'aide par ENERGIE Eure-et-Loir.

• **DEMANDES DE SUBVENTIONS AU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU FDI 2022 : TRAVAUX DE VOIRIE, RENOVATION D'EQUIPEMENTS PUBLICS (RESTAURANT SCOLAIRE ET BATIMENTS PUBLICS), AMELIORATION DU CADRE DE VIE (CIMETIERE DE MEZIERES)**

1. Travaux de voirie :

Les travaux sont :

- la réfection de la VC n°6 au lieudit Faverolles,
- la reprise du plateau « Rue de Bonneval » RD n°941,
- la réfection de la VC n°49 au lieudit Brétigny.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le projet pour un montant de **24 999,00 € HT**
- **SOLLICITE** à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'investissement (FDI) 2022 pour ces travaux d'un montant de 7 499,70 €, soit 30% du coût du projet.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

⇒ Financements publics :	
FDI 2022 (30%) :	7 499,70 €
Autofinancement :	17 499,30 €
Total produits =	24 999,00 €

2. Rénovation du restaurant scolaire :

Les travaux consistent à :

- la réfection de l'isolation, du chauffage, de l'éclairage,
- la réfection des peintures.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le projet pour un montant de **29 117,42 € HT**
- **SOLLICITE** à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'investissement (FDI) 2022 pour ces travaux d'un montant de 8 735,23 €, soit 30% du coût du projet.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

⇒ Financements publics :	
FDI 2022 (30%) :	8 735,23 €
ENERGIE 28 (38,5%) :	8 929,00 €
<i>sur la base de 23 192,22 €</i>	
Autofinancement :	11 453,19 €
Total produits =	29 117,42 €

3. Accessibilité du cimetière de Mézières-au-Perche :

Les travaux consistent à :

- réaliser une allée en enrobé traversant le cimetière depuis l'entrée jusqu'à son extrémité, afin de permettre aux PMR de se déplacer plus facilement et de se mettre en conformité suivant la loi d'accessibilité aux PMR.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le projet pour un montant de **16 045,00 € HT**
- **SOLLICITE** à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'investissement (FDI) 2022 pour ces travaux d'un montant de 4 813,50 €, soit 30% du coût du projet.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

⇒ Financements publics :	
FDI 2022 (30%) :	4 813,50 €
DETR 2022 (20%) :	3 209,00 €
Autofinancement :	8 022,50 €
Total produits =	16 045,00 €

4. Rénovation de bâtiments communaux :

Les travaux consistent à :

- remplacer les luminaires existants par des luminaires LED (économie d'énergie) à la mairie, salle de classe (CM2) et bibliothèque municipale,
- remplacer 4 convecteurs électriques à la mairie par des convecteurs rayonnants (économie d'énergie).

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le projet pour un montant de **8 977,15 € HT**
- **SOLLICITE** à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'investissement (FDI) 2022 pour ces travaux d'un montant de 2 693,15 €, soit 30% du coût du projet.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

⇒ Financements publics :	
FDI 2022 (30%) :	2 693,15 €
ENERGIE 28 (38,5%) :	2 994,20 €
<i>sur la base de 7 777,15 € HT</i>	
Autofinancement :	3 289,80 €
Total produits =	8 977,15 €

• **DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT : TRAVAUX ACCESSIBILITES AUX PMR CIMETIERE DE MEZIERES-AU-PERCHE**

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de travaux de création d'une allée en enrobé pour l'accessibilité des PMR au cimetière de Mézières-au-Perche qui est estimé à 16 045,00 € HT,
- **SOLLICITE** à cet effet une subvention à l'Etat au titre de la DETR 2022,
- **APPROUVE** le plan de financement de cette opération qui s'établit comme suit :

⇒ Financements publics :	
Etat (DETR 2022) 20% :	3 209,00 €
FDI 2022 (30%) :	4 813,50 €
Autofinancement :	8 022,50 €
Total produits =	16 045,00 €

• **DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT) BUDGET PRINCIPAL**

Considérant que les dépenses d'investissement budgétisées en 2021 se montaient à (hors chapitre 16) :

⇒ Budget principal : 1 123 213,58 € (détails ci-dessous)

- Chapitre 20 : 0,00 €
- Chapitre 204 : 26 000,00 €
- Chapitre 21 : 1 097 213,58 €

Ainsi conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal d'appliquer cet article à hauteur de :

⇒ Budget principal : **280 803,40 €**

Chapitre 204 pour 6 500,00 €

Détail par compte :

Article 2041581 : 6 500,00 €

M57 abrégé (transposition/correspondance) :

Art. 204181

Chapitre 21 pour 274 303,40 €

Détail par comptes :

Article 2111 :	850,00 €	
Article 2113 :	307,50 €	
Article 2128 :	1 767,00 €	<i>Art. 212</i>
Article 21311 :	1 080,00 €	<i>Art. 2131</i>
Article 21312 :	99 582,50 €	<i>Art. 2131</i>
Article 21316 :	2 160,00 €	<i>Art. 2131</i>
Article 21318 :	71 527,50 €	<i>Art. 2131</i>
Article 2151 :	19 425,00 €	
Article 21538 :	14 387,50 €	
Article 2158 :	51 723,90 €	
Article 2182 :	3 582,50 €	
Article 2183 :	4 825,00 €	
Article 2184 :	3 085,00 €	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2022 comme exposé ci-dessus.
- **INSTAURATION DE VACATIONS POUR ASSURER LE SERVICE D'ACCUEIL DES ELEVES EN CAS DE GREVES DES ENSEIGNANTS**

Il est proposé :

- d'instituer, en raison du caractère spécifique et discontinu du besoin, des vacations rémunérées à l'acte pour assurer le service d'accueil des élèves des écoles maternelles ou élémentaires les jours de grève où au moins 25% des enseignants se sont déclarés grévistes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2008-901 du 4 septembre 2008 relatif à la compensation financière de l'Etat au titre du service d'accueil,

Vu la liste des personnes susceptibles d'assurer le service d'accueil établie par l'autorité territoriale et transmise à l'inspection académique pour vérification,

- **HABILITE** l'autorité territoriale à recruter à titre de vacataire une ou plusieurs personnes chargées d'assurer le service d'accueil des élèves des écoles maternelles ou élémentaires les jours de grève où au moins 25% des enseignants se sont déclarés grévistes.
- **DECIDE** que la rémunération est fixée au taux horaire du SMIC en vigueur au moment de la vacation.
- **MODIFICATION DE LA DUREE DE SERVICE D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET N'EXCEDANT PAS 10% DE L'EMPLOI D'ORIGINE : ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE**

Considérant la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe permanent à temps non complet à 12 heures hebdomadaires en raison d'un surcroît de travail au service technique.

Considérant dès lors, que le Comité Technique n'a pas à être saisi,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE MODIFIER** la durée de service hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe de 12 heures à 13 heures 12 minutes à compter du 1^{er} février 2022.
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants.

- **DEVIS SUPPLEMENTAIRES POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT COMMUNAL DE BULLOU POUR Y INSTALLER UNE MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES**

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-57 en date du 28 juin 2021 qui a retenu les entreprises pour les travaux à réaliser au bâtiment communal de Bullou pour y installer une maison d'assistantes maternelles,

La commission communale des bâtiments s'est réunie le 8 janvier 2022 et propose à l'assemblée des modifications. Monsieur le Maire donne des explications.

Les travaux ont débuté et il s'avère nécessaire de faire une modification concernant le LOT 3 « Rénovation de la plomberie/sanitaire » et de rajouter un LOT 9 « Réseau de distribution de chauffage ».

- Monsieur le Maire présente le devis modifié de l'entreprise CRESPEAU Guillaume pour le LOT 3 « Rénovation de la plomberie/sanitaire » :

Devis N°286689 (initial) :	7 932,60 € HT
Moins-value :	1 668,26 € HT
Plus-value :	963,15 € HT
Soit un nouveau montant total HT à	7 227,49 € HT

- Monsieur le Maire présente le devis supplémentaire de l'entreprise CRESPEAU Guillaume pour des travaux LOT 9 « Réseau de distribution de chauffage ».

Devis n°286690 : **10 882,64 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les modifications apportées au devis n°286689 et arrête la somme à 7 227,49 € HT pour le LOT 3,
- **ACCEPTE** de créer un LOT 9 intitulé « Réseau de distribution de chauffage » et décide de retenir le devis n°286690 de l'entreprise CRESPEAU Guillaume pour un montant de 10 882,64 € HT,
- **DIT** que le montant total du marché (du LOT 1 au LOT 9) est de 144 318,13 € HT,
- **PRECISE** que les dépenses liées à ces travaux sont comptabilisées au 2131 Bâtiments publics,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les deux devis.

- **DEVIS POUR DES PORTAILS ET CLOTURE A L'ECOLE**

Monsieur le Maire présente le projet de travaux à l'école, à savoir :

- installation d'un portillon (1 vantail) à l'entrée de l'école côté parking salle des fêtes,
- installation d'un portail (2 vantaux) à l'entrée de l'école côté mairie,
- pose d'une clôture et d'un portillon pour sécuriser la citerne à gaz.

Un devis a été sollicité à l'entreprise LAMY James. Le coût s'élève à 7 790,00 € HT soit 9 348,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis de l'entreprise LAMY James pour un montant de 9 348 € TTC,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le devis pour valider la commande,
- **PRECISE** que cette dépense sera imputée en section d'investissement à l'article 2131.

- **CONTRAT D'ASSURANCES GROUPAMA CENTRE MANCHE : AJOUT DES DEUX GROUPES CLIMATISATION SALLE DES FETES DE DANGEAU**

Vu la délibération du conseil municipal n°2021-94 en date du 06 décembre 2021 qui retient GROUPAMA Centre Manche pour assurer entre autres les biens de la commune à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de trois ans.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'ajouter au contrat du Lot N°2, les deux groupes climatisation situés à la salle des fêtes de Dangeau. La cotisation s'élève pour l'année 2022 à 151,26 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à ajouter au contrat d'assurances LOT n°2, les biens suivants « Pompes à chaleur installées à la salle des fêtes » pour une prise d'effet dès janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2024.
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents en lien à ce dossier.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire :

- INFORME :

- de la population totale légale au 1^{er} janvier 2022 (INSEE) : 1 286 habitants.
- de la préparation de la carte scolaire pour la rentrée de septembre 2022. La commune est concernée par une éventuelle suppression de classe. Une fiche descriptive de la situation a été complétée par la mairie, les enseignants et les parents d'élèves élus, et transmise à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale d'Eure-et-Loir.
- du nombre de cartes piscine distribuées aux jeunes de la commune entre le 08/07 et le 31/08/2021 (utilisables jusqu'au 31/12/2021) : 87 cartes utilisées sur 310 cartes délivrées soit 22 enfants sur 62 ne les ont pas utilisés.
- du dispositif Aide Educative de Proximité (AEP) mis en place par le Conseil Départemental dans le cadre des missions de l'Aide Sociale à l'Enfance. L'AEP s'adresse aux familles avec enfants (jusqu'à 18 ans). Elle est gratuite et anonyme. S'adresser à Châteaudun au 02.37.44.55.60 ou aep.chateaudun@eurelien.fr
- du compte-rendu de conseil municipal des jeunes de Dangeau (réunion du 04/12/2021) : le CMJ va étudier la faisabilité d'un city-stade (validé par le conseil municipal) et créer un compte Instagram (référente Mme CORBEL).
- du rapport quinquennal sur les attributions de compensation de la Communauté de Communes du Bonnevalais entre 2017 et 2020 (présenté au conseil communautaire le 16/12/2021).
- du mail de M. FERRIERE qui remercie le conseil municipal d'avoir choisi l'une de ses photos et de l'avoir mise en page de couverture du bulletin municipal 2021.
- de la campagne de financement des capteurs de CO2 en milieu scolaire. Date limite de dépôt des dossiers le 25/04/2022.
- sur le retour du questionnaire cantine, sondage organisé par les représentants des parents d'élèves avant les fêtes. Retour globalement positif.
- du déménagement de la bibliothèque municipale au sein de l'école (côté mairie). La réouverture est prévue le 1^{er} février.
- du dépôt d'une demande d'aide au développement au Conseil Départemental pour la bibliothèque municipale (acquisitions de mobilier et de DVD).
- de la possibilité de formation informatique (gratuite) avec M. DELBARRE (association AGIR ABCD) destinés aux personnes de 60 ans à 99 ans. Une réunion publique aura lieu le samedi 26 février à la maison des associations afin de présenter le dispositif aux habitants. Les formations auront lieu à la bibliothèque avec possibilité de prêt d'ordinateurs.
- que la bibliothèque va réaliser un sondage auprès des parents pour connaître leur souhait pour les dates et horaires d'ouvertures. Actuellement, le mardi de 15h30 à 17h30 et le samedi de 10h00 à 12h00.
- que la nouvelle voie « Impasse de l'école » à côté de l'école va faire l'objet d'un bornage afin de l'extraire de la parcelle d'origine. Devis du géomètre Esnault d'un montant de 576 € TTC.
- des bilans annuels 2020 et 2021 du comité des fêtes de Dangeau.
- que la société « Fondation Grancher » de Chartres, recherche des familles d'accueil. Il sera proposé une réunion publique d'information à Dangeau. M. Pascal LAMBERT donne de plus amples renseignements.
- de la prochaine réunion avec Energie 28 (entre autres) pour les travaux d'enfouissement des réseaux cette année à Mézières.
- que la Communauté de Communes du Bonnevalais sollicite à nouveau cette année des subventions pour les travaux d'interconnexion d'eau potable dont la commune de Dangeau pourra bénéficier.

TOUR DE TABLE :

⇒ Mme Annick ALLÉE :

- demande la possibilité de voir pour une mutuelle communale à destination des habitants.
 - fait part de la demande d'habitants pour la création d'un club du 3^{ème} âge.
- M. le Maire charge Mme ALLEE d'étudier ces deux points.

⇒ M. Guy BEAUREPÈRE :

- donne un compte rendu des travaux en cours au bâtiment communal à Bullou. Il est rencontré des problèmes de serrures/barillets à l'école et les stores des nouvelles classes ne fonctionnent pas. Il a été déposé un dossier d'étude pour des travaux d'enfouissement de réseaux en 2023 à Mézières (tranche 2).

⇒ Mme Liliane CONTREPOIS :

- demande quand seront nettoyées les bordures de trottoirs à Mézières et signale un nid de poule sur la voie communale au lieudit « L'avançay ».

⇒ M. Pascal LAMBERT :

- demande des nouvelles de la fibre SFR. Il informe qu'à ce jour, le câblage de la fibre n'est pas installé aux Champarts.

⇒ M. Alain EDMOND :

- confirme que la « prévention des inondations » est de la compétence du SMAR Loir 28, et que les vannages privés doivent être entretenus par les propriétaires.
- demande si la mairie a été destinataire de la carte des états généraux des énergies renouvelables menés par la Préfecture d'Eure-et-Loir.

⇒ Mme Cécile CORBEL :

- souhaite inviter la presse à venir découvrir la bibliothèque municipale après sa réouverture.
- informe que les habitants de Coupigny remercient pour le sapin et rappelle le problème récurrent de la vitesse excessive des véhicules circulant à Coupigny (pose d'un miroir ? ...).
- fait part des demandes des parents d'élèves : l'installation d'une lumière au portail vert à l'école, le rallongement de la ligne jaune « Rue de la mairie » et la création d'une garderie le mercredi à Dangeau.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 20.